

Loi

Générale

modern

# Loi de finances n° 158/AN/16/7ème L portant Règlement Définitif du budget de l'Etat pour l'exercice 2015.

n° 158/AN/16/7ème L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
20 novembre 2016

Numéro JO  
n° 22 du 30/11/2016

Date du numéro  
30 novembre 2016

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21/04/2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°107/AN/00/4ème L du 29/10/2000 relative aux Lois de Finances

**VU**La Loi de Finances n°108/AN/00/4ème L portant modification du Code Général des Impôts (partie fiscalité indirecte)

**VU**La Loi de Finances Additive n°16/AN/08/6ème L portant exonération de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) des denrées alimentaires de base

**VU**La Loi n°53/AN/14/7ème L du 23 juin 2014 portant organisation du Ministère du Budget

**VU**La Loi de Finances n°82/AN/14/7ème L portant budget de l'Etat pour l'exercice 2015

**VU**La Loi n°33/AN/13/7ème L du 20 janvier 2014 portant régulation des activités d'importation, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures

**VU**La Loi n°61/AN/14/7ème L portant constitution et maintien des stocks d'urgence de produits pétroliers

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des ministères

**VU**Le Décret n°2012-244/PR/MEFIP du 12 novembre 2012 portant adoption et application de la nomenclature budgétaire de l'Etat

**VU**Le Décret n°2001-0224/PR/MEFPP portant adoption et application du Plan comptable de l'Etat

**VU**Le Décret n°2001-0096/PR/MEFPP du 26 mai 2001 portant adoption et application du Plan de Trésorerie pour le Budget de l'Etat

**VU**Le Décret n°2011-217/PR/MEFIP du 23 novembre 2011 portant modification du Décret n°96-0147/PR/MFEN relatif aux indemnités, aux logements administratifs et aux avantages en nature

- VU**Le Décret n°2011-055/PR/MJSLT portant organisation et fonctionnement de "l'Institut National de Formation Sportive"
- VU**Le Décret n°2013-355/PR/MET portant organisation et fonctionnement de l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR)
- VU**Le Décret n°2014-244/PR/MD portant création organisation et fonctionnement de l'Hôpital des Armées
- VU**Le Décret n°2015-153/PR/MERNdu 18 mai 2015 définissant les modalités d'octroi des licences des activités d'importation, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures
- VU**La Circulaire n°353/PAN du 14/11/2016 portant convocation de la 2ème Séance de la 2ème Session de l'An 2016/2017. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27/09/2016.

#### TEXTE INTÉGRAL

---

##### Article 1er

Les recettes et les dépenses enregistrées au titre du budget de l'Etat de l'exercice 2015 sont arrêtées définitivement comme suit :  
BUDGET GENERAL :A – RecettesPrévisions des Recettes Générales du Budget 132.282.837.000 FDR  
Recouvrement des Recettes Générales du Budget 119.210.686.217FDMoins-values en Recettes Générales du Budget -13.165.236.018 FDB  
– DépensesPrévisions de Dépenses Générales du Budget 132.282.837.000 FDR  
Réalizations des Dépenses Générales du Budget 120.427.932.732 FDR  
Reliquat en Dépenses Générales du Budget -11.854.904.268 FDC – Solde budgétaire (- Déficit ; + Excédent) : -1.217.246.515 FDA  
Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée comme Loi d'Etat dès sa promulgation.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**